

Cabinet comptable et facture électronique : 12 points à vérifier pour éviter le blocage en septembre !



La facturation électronique devient obligatoire à partir du 1er septembre 2026. À cette date, un cabinet comptable mal préparé s'expose à des blocages affectant directement sa production, sa relation client et sa rentabilité. Voici les points à vérifier dès maintenant pour passer le cap de septembre en toute sérénité !

Les principaux risques de blocage :

La réforme de la facturation électronique ne se résume pas à un changement d'outil. Elle impacte les entreprises et le cabinet de manière beaucoup plus globale. À ce titre, elle peut générer des blocages :

- > **techniques** : plateformes agréées non interopérables avec le logiciel comptable du cabinet, gestion manuelle des flux de factures, multiplicité des interfaces ;
- > **humains** : clients et collaborateurs comptables résistants au changement ou insuffisamment formés ;
- > **organisationnels** : nouvelles tâches non attribuées, responsabilités mal définies, plannings inadaptés aux nouvelles obligations ;
- > **stratégiques** : nouvelles missions sans renégociation des lettres de mission, perte de valeur perçue liée à l'automatisation.

Pour aller plus loin sur les conséquences concrètes d'un retard de préparation, consultez notre article « [Facture électronique : les 8 erreurs qui coûtent cher aux cabinets attentistes](#) ».



Cabinet comptable et facture électronique : 12 points à vérifier pour éviter le blocage en septembre !



Les actions à mettre en place immédiatement

L'interopérabilité entre la plateforme agréée (PA) du client et la solution comptable du cabinet est essentielle. Ce dernier doit donc :

proposer à ses clients une PA compatible avec son logiciel comptable ;

accompagner les clients équipés d'un logiciel de gestion développé en interne et qui nécessite une adaptation spécifique ;

anticiper la gestion des flux de factures **qui ne passeront pas par une PA** ou qui passeront par une PA non interopérable.

Des clients réticents et des équipes stressées peuvent rendre plus difficile la transition vers la facturation électronique. Afin de mieux les accompagner, il est nécessaire de :

mettre en place **un plan de communication et de formation des clients** adapté à chaque segment de clientèle ;

former les équipes aux nouveaux outils et aux nouvelles obligations ;

organiser une phase de tests avant septembre pour rassurer les clients et les collaborateurs.

La facturation électronique implique de nouvelles responsabilités et obligations. Pour y répondre, le cabinet doit :

cartographier les nouvelles tâches et les nouvelles échéances (suivi des statuts, e-reporting...) ;

définir clairement qui fait quoi, côté cabinet et côté client ;

revoir les plannings des collaborateurs afin d'éviter toute surcharge des équipes.

Cabinet comptable et facture électronique : 12 points à vérifier pour éviter le blocage en septembre !



Être prêt techniquement ne suffit pas. Le cabinet doit également adapter son modèle économique :

- > **structurer ses offres** autour de la facturation électronique ;
- > **formaliser un discours commercial** présentant la réforme comme une opportunité plutôt que comme une contrainte ;
- > **renégocier les lettres de mission** pour intégrer les nouvelles prestations (accompagnement et suivi, paramétrage de la PA, gestion des anomalies, e-reporting...).



Les équipements à proposer à ses clients TPE

Un client mal équipé peut devenir un point de blocage pour votre cabinet. Il est essentiel d'accompagner vos clients dans le choix d'une solution simple, conforme et intégrée à votre environnement Cegid :

- > **la PA Cegid** : la plateforme agréée intégrée à Cegid Quadra Plus et Cegid Loop ;
- > **les solutions métiers EBP** : des solutions de facturation et de gestion commerciale adaptées à certains secteurs (mécanique, BTP, commerce) avec accès intégré à la PA Cegid ;
- > **Shine** : une solution de compte bancaire professionnel et de facturation conforme à la réforme, adaptée aux micro-entreprises et aux TPE.

Comment trouver la solution qui **vous** convient ?

Parler à un expert